

## Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4010001	13001884	20026559 20038104 20039169 20041325 20041819 20041891 20042084 20042707 20043821 20044052 20047621 20048095 20048443 20049403 20050057 20053106 20054776 20055490 20061905 40000911 20061905 20064670 20066392 20067195	Pantalon homme orange

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200551	230	100% coton

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées  
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,  
EN ISO 11612:2015 - des vêtements de protection contre la chaleur et les flammes (l'étage de puissance A1, B1, C1, E2);  
IEC 61482-2:2018 APC 1 (4kA) - des vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH625 160470, valable jusqu'au 12.11.2024,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich  
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

**ALBIRO SA**

Sumiswald, le 18.10.2019



Lukas Loosli  
Direction



Karin Spahr  
Technicien du vêtement